

Résumé de la réunion : table de consultation sur la petite enfance (TCPE)

3^e réunion : 22 octobre 2022, 9 h 30 – 16 h 30, Comfort Hotel Bayer's Lake

Récapitulatif :

La troisième réunion de la table de consultation sur la petite enfance (TCPE) a eu lieu le 22 octobre 2022. Les principaux sujets de discussion ont été le renouvellement de la vision d'un système de garde d'enfants accessible, abordable, inclusif et de qualité, ainsi que la transformation vers un système financé par le public.

Nos réflexions sur ce que veut dire l'établissement d'un système de la petite enfance financé par le public ont été facilitées par une conférence présentée par notre invitée Morna Ballantyne, qui nous a partagé ses perspectives sur les défis et les iniquités découlant d'une approche à la garde d'enfants fondée sur le marché. Selon l'approche du marché, assurer la garde des enfants et l'accès à l'éducation de la petite enfance est compris comme une responsabilité parentale, non pas une responsabilité collective. Morna a aussi partagé ses réflexions sur la complexité que présente la transformation d'un système de la petite enfance fondé sur l'approche du marché vers un système financé par le public.

Des exemples et des perspectives d'autres juridictions ont été discutés, notamment le fait que l'établissement d'un système de la petite enfance financé par le public en Nouvelle-Écosse a été déclenché par la signature d'un accord à l'échelle du Canada, mais exigera des décennies d'évolution continue. Il a été suggéré que la mise en œuvre d'un système universel de la petite enfance sur le plan fédéral sera d'une portée et d'une complexité semblables au développement et au raffinement du système d'éducation publique du Canada.

L'après-midi, les membres ont partagé leurs premières observations sur comment assurer la mise en œuvre réussie du plan d'action de la Nouvelle-Écosse en identifiant les obstacles qui risquent de se présenter, les questions auxquelles il faut répondre et les pistes à suivre pour résoudre ces problèmes tout au long du processus de transformation.

Ordre du jour :

1. Message de bienvenue de Mme Becky Druhan, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
2. Mise en œuvre de l'échelle salariale et entente modifiée : questions et discussion
3. Engendrer le changement du système : mieux comprendre ce que veut dire un « système financé par le public »
4. Mesurer les répercussions : Instrument de mesure de la petite enfance (IMDPE)
5. Planification de la mise en œuvre : recueillir les perspectives sur la mise en œuvre du plan d'action

Résumé :

1. Messages clés présentés par Mme Becky Druhan, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

- On attend la transformation du secteur de la petite enfance depuis déjà des décennies.
- La mise en œuvre d'une échelle salariale pour les EPE est une étape fondamentale pour la prestation de services de la petite enfance de haute qualité.
- Nous sommes au début d'un changement de culture; nous nous concentrons sur un secteur n'ayant pas retenu l'attention qu'il mérite, et ce, depuis des décennies. Nous ne sommes que sur le point de départ. Je suis convaincue qu'il s'agit d'un excellent point de départ.
- Bien qu'il nous soit impossible de régler des décennies de problèmes avec une seule annonce, ou avec une seule initiative, ou même en quelques années seulement, nous progressons audacieusement dans la bonne direction.
- Nous devons accepter que ne serons pas toujours d'accord, mais nous devons aussi reconnaître le fait que le statu quo ne fonctionne pas depuis longtemps pour bon nombre d'enfants et de familles en Nouvelle-Écosse, et que la seule manière de régler le problème, c'est de travailler ensemble.

2. Questions sur la mise en œuvre de l'échelle salariale et sur l'entente modifiée

- Quelques centres ont exprimé des préoccupations relatives aux délais (30 jours) accordés pour réviser et pour signer une entente modifiée qui permettra à la province d'attribuer un financement selon l'échelle salariale des EPE récemment annoncée.
- Le ministère a reconfirmé que l'entente modifiée doit être soumise avant de pouvoir verser des fonds publics, et qu'un soutien est offert aux centres pour les aider pendant la transition à l'échelle salariale.
- Pour les questions générales sur leur entente de financement ou en cas de besoin de soutien individuel, les centres sont invités à communiquer avec le ministère par l'entremise de leur consultante ou consultant en développement de la petite enfance ou en envoyant un courriel à ECDSGrants@novascotia.ca pour fixer un rendez-vous individuel.
- Le ministère a également reconnu qu'il ne peut offrir aucun avis juridique concernant l'entente de financement modifiée; les centres à la recherche d'une opinion juridique sur les modalités de leur entente sont priés de demander des conseils juridiques.
- Plusieurs membres autour de la table ont exprimé leur déception et leur frustration à l'égard de l'échelle salariale des EPE, tandis que d'autres ont exprimé leur enthousiasme pour une échelle salariale maintenant liée aux ajustements réguliers du secteur public.
- Quelques membres ont soulevé les répercussions émotionnelles de la transformation du système sur le secteur en notant que l'incertitude quant à l'avenir pose beaucoup de difficultés, surtout pour les propriétaires d'entreprise, et que le secteur est en période de fragilité et de fatigue liée au changement, mais qu'il existe tout de même un désir de faire partie d'un avenir meilleur et de travailler en collaboration avec le ministère.

- Le ministère a noté que même s'il n'a pas toutes les réponses à plusieurs questions soulevées, notamment à la question de la définition du « profit » au sein d'un système financé par le public, le personnel tient toujours à demeurer transparent et aussi collaboratif que possible tout au cours de la transformation.
- Le ministère a réitéré la complexité de déterminer le rôle du profit au sein d'un système financé par le public; ce travail exige une analyse approfondie, un groupe de travail dédié à ce travail, des spécialistes en la matière externes et des options politiques bien pensées. Une planification détaillée de l'approche, du ressourcement et de l'échéancier du modèle de financement opérationnel sera la prochaine priorité après la mise en œuvre de l'échelle salariale des EPE. Plus de détails seront partagés avec le secteur lorsqu'ils seront disponibles.
- Le ministère a réitéré le fait que tout centre aux prises avec des difficultés financières est invité à communiquer avec le ministère à ECDSGrants@novascotia.ca.

3. Engendrer le changement du système : mieux comprendre ce que veut dire un « système financé par le public »

- Conférence et période de questions avec l'invitée Morna Ballantyne (« Garde des enfants maintenant »)
- Morna a décrit les défis et les iniquités produits par un système de garde d'enfants fondé sur le marché.
- La table a réfléchi au concept de la transformation vers un système de la petite enfance financé par le public et a reconnu qu'il s'agit d'une initiative hautement complexe, qui prendra des années à réaliser pleinement et qui nécessitera la perturbation des systèmes et des processus actuels.

4. Mesurer les répercussions : Instrument de mesure de la petite enfance (IMDPE)

- La table a assisté à une conférence sur les 5 dimensions essentielles du développement évaluées par l'IMDPE.
- Les données montrent qu'il existe une corrélation entre l'investissement pendant les premières années de l'éducation (prématernelle) en Nouvelle-Écosse et la diminution des vulnérabilités chez les personnes apprenantes en bas âge.

5. Planification de la mise en œuvre : recueillir les perspectives sur la mise en œuvre du plan d'action

- Les membres ont réfléchi aux 4 piliers de la transformation : accessibilité, qualité, inclusion et abordabilité. Les notes de cet exercice ont été partagées à l'interne et seront prises en considération dans la planification et les décisions sur le ressourcement des équipes.